

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT

CONCERNANT LE

MODE D'ADJUDICATION DES TRAVAUX DE BATIMENTS COMMUNAUX

Adopté par le Conseil municipal de Lyon dans la séance du 1^{er} juin 1909

ARTICLE PREMIER. Les projets de construction de bâtiments communaux devront être divisés en autant de lots qu'il y a de spécialités et en tenant compte, comme minimum, du lotissement suivant :

- 1^{er} lot. — Terrassements et boisages y afférents ;
 - 2^e lot. — Maçonnerie et fondations ordinaires ;
 - 3^e lot. — Fondations spéciales par systèmes brevetés ou non, y compris celles sur pilotis ;
 - 4^e lot. — Pierre de taille dure, suivant la classification de la série de la ville de Lyon ;
 - 5^e lot. — Pierre de taille mi-dure (Tournus, Lucenay, taillée en carrière) ;
 - 6^e lot. — Pierre de taille tendre ;
- Ces deux lots pourront, si besoin est, être réunis en un seul, sur justification fournie par l'architecte.
- 7^e lot. — Ciment armé.
 - 8^e lot. — Dallage et ciment (application de), sauf les travaux de ciment prévus à la série de la maçonnerie ;
 - 9^e lot. — Carrelages et revêtements céramiques ;
 - 10^e lot. — Mosaïque ;
 - 11^e lot. — Charpente en bois ;
 - 12^e lot. — Menuiserie et parquets ;
 - 13^e lot. — Charpente métallique ;
 - 14^e lot. — Serrurerie et quincaillerie ;
 - 15^e lot. — Plâtrerie et peinture ;
 - 16^e lot. — Peinture décorative ;
 - 17^e lot. — Vitrierie ;
 - 18^e lot. — Couverture en ardoises et tuiles vernies ;
 - 19^e lot. — Marbrerie ;
 - 20^e lot. — Ferblanterie, zinguerie, cuivrierie et plomberie extérieure ;
 - 21^e lot. — Plomberie et appareils pour le gaz et l'eau ;
 - 22^e lot. — Installations sanitaires ;
 - 23^e lot. — Asphalte ;
 - 24^e lot. — Pavages ;
 - 25^e lot. — Fumisterie ;

26^e lot. — Chauffage à vapeur par circulation d'eau chaude ;

27^e lot. — Ameublement ;

28^e lot. — Tentures et stores ;

Ces deux lots pourront, si besoin est, être réunis en un seul, sur justification fournie par l'architecte.

29^e lot. — Linoléum ;

30^e lot. — Installation électrique (éclairage, sonneries, téléphone) ;

31^e lot. — Sculpture intérieure et extérieure, compris staf et carton-pierre ;

32^e lot. — Horlogerie ;

33^e lot. — Persiennes en fer ou fer et bois, fermeture métallique ;

34^e lot. — Persiennes bois, brevetées ou spéciales ou abat-jour.

Ces deux lots pourront, si besoin est, être réunis en un seul, sur justification fournie par l'architecte.

ART. 2. — Les travaux dont l'énumération précède seront mis en adjudication publique, à l'exception des lots n^{os} 3, 7, 16, 22, 26, 31 et 32, qui feront l'objet de concours publics.

En ce qui concerne ces travaux, les concurrents devront fournir des projets qui seront examinés par une Commission spéciale nommée par le Maire.

Les installations spéciales qui ne figurent pas dans le présent projet, feront toujours l'objet de concours publics.

ART. 3. — Lorsque les travaux n'atteindront pas le chiffre de 500 francs, ils seront confiés aux entrepreneurs d'entretien des bâtiments communaux, aux conditions de leurs marchés, à moins que dans l'entreprise d'entretien il n'existe pas d'adjudicataires pour certaines spécialités, auquel cas ces spécialités seront traitées de gré à gré.

ART. 4. — Les présent règlement sera appliqué à tous les travaux de bâtiments communaux, sauf pour ceux qui ont déjà été approuvés par le Conseil municipal.



Lorsqu'un corps est soumis à l'action de différentes forces de grandeur et de direction données, la question se pose de savoir quelle est la nature des efforts auxquels est soumise la matière constituant le corps considéré. Ces actions peuvent correspondre, en effet, à des efforts de cisaillement, à des efforts de compression ou encore à des moments fléchissants.

Il n'y a pas d'autres efforts à envisager si toutes les forces dites extérieures agissent dans le même plan et notamment dans un

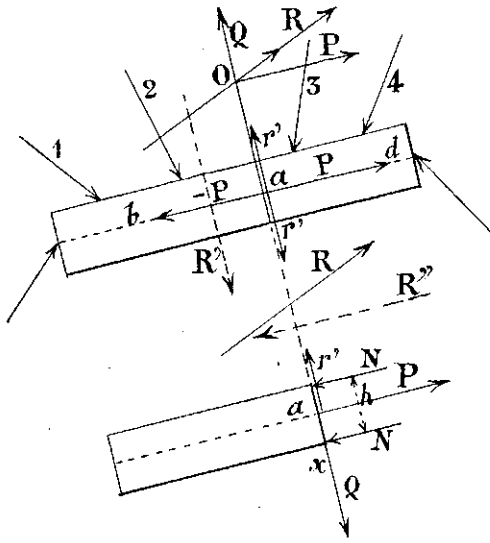
même plan vertical, ce qui est le cas le plus ordinaire de la pratique, mais si ces forces agissent dans des plans différents, le corps sera soumis en outre à un moment de torsion.

Ainsi dans le cas où la charge permanente d'une poutre et sa surcharge ne seraient pas réparties symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe de la poutre, il se développerait un couple de torsion tendant à voiler les surfaces planes de la pièce.

Considérons un corps quelconque, tel que la poutre représentée sur la figure ci-jointe, soumis à des forces d'intensités et de directions diverses, que nous supposons disposées dans un même plan et en état d'équilibre ; si nous partageons ces forces en deux séries, situées de part et d'autre d'une section transversale xO , nous devons admettre que le corps est en équilibre sous l'action des résultantes correspondant à chaque groupe de forces et que la

résultante R_1 des forces de droite est égale et directement opposée à celle R_2 des forces agissant sur la partie de gauche.

On conçoit ainsi l'équilibre des forces extérieures indépendamment de la présence du corps soumis à ces forces et des actions



développées sous leur influence à l'intérieur de la matière élastique et résistante. Mais à chaque action subie, correspond une réaction des forces moléculaires, qui doit faire équilibre à l'action extérieure, ces forces développées dans le corps lui-même sont les forces de résistance de la matière que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de forces intérieures.

Il est dès lors évident que c'est par l'intermédiaire de ces réactions intérieures que s'établit l'équilibre général du corps soumis à l'action des forces extérieures.

Ainsi la résultante R_1 des forces à gauche de la section αO sera équilibrée par la résultante R'_2 des forces intérieures développées dans la partie voisine à droite de la même section. Mais les forces extérieures qui agissent de ce côté ayant une résultante R_2 égale et de sens inverse à R_1 , la résultante des forces extérieures R'_2 doit être égale à R_2 et avoir même direction et même sens qu'elle.

Il en serait de même en ce qui concerne la résultante des forces intérieures R'_1 développées dans la partie à gauche de αO , elle fait équilibre à la résultante R_2 des forces extérieures agissant dans la partie opposée; elle est donc égale à cette dernière et de signe contraire, c'est-à-dire égale à R_1 et de même signe.

En résumé, on voit que pour déterminer les forces intérieures développées à gauche ou à droite d'une section transversale αO , il suffit de chercher la résultante des forces extérieures agissant soit d'un côté, soit de l'autre de la section considérée.

Les forces intérieures font équilibre, en définitive, aux divers efforts qui se développent dans une construction sous l'action des forces extérieures. Pour les déterminer pratiquement, on mène toujours les sections αO perpendiculaires à l'axe longitudinal des barres ou poutres entrant dans la construction et l'on décompose la résultante des forces extérieures agissant d'un côté de la section en deux composantes, l'une parallèle et l'autre perpendiculaire à la section considérée.

Soit un corps de forme prismatique tel que celui de la figure ci-contre, que nous supposons soumis à l'action de forces extérieures. La résultante R des forces situées à gauche de la section αO sera égale et de signe contraire à la résultante de toutes les forces intérieures agissant dans la section considérée.

Nous décomposerons suivant le parallélogramme des forces, cette résultante en une composante Q parallèle à la section αO et en une autre P qui lui soit perpendiculaire.

La première détermine un effort de cisaillement qui est équilibré par les forces intérieures dont la résultante ($-Q$) est nécessairement égale et de signe contraire à la précédente.

Pour déterminer l'action de la force P , nous appliquerons au centre de gravité a de la section αO deux forces égales et opposées ($+P$) et ($-P$); ces deux forces se neutralisent et rien n'est changé aux conditions d'équilibre du système.

Mais l'ensemble de ces trois forces est équivalent à une force unique P appliquée en a et à un couple formé par les forces P parallèles et de sens contraire agissant aux extrémités du bras de levier Oa .

La force P agissant en a détermine un effort de compression sur la section considérée. Quant au couple ainsi produit, il correspond à un moment dont la valeur est $P \times ab$, lequel tend à faire fléchir le prisme dans le sens longitudinal. Ce couple sera tenu en équilibre par un couple négatif de même grandeur, dû à l'action des forces intérieures. On réaliserait un pareil couple en appliquant à la section transversale deux forces N parallèles et de sens inverses et dont le moment $N \times a$ serait égal et de signe contraire à $P \times b$.

Dans l'exemple précédent, la résultante des forces extérieures avait une position et une direction quelconque; il est intéressant d'examiner plusieurs cas particuliers.

Supposons, en premier lieu, que cette résultante soit perpendiculaire à l'axe longitudinal de la poutre et dans la position R marquée en pointillé. Nous porterons en a deux forces égales et de signe contraire ($+r'$) et ($-r'$). La force extérieure ($-r'$) détermine un effort tranchant dans la section αO considérée et cet effort est équilibré par la force intérieure égale et de sens contraire r'_1 figurée dans la seconde partie de la figure en a' .

Les forces restantes R et r' égales et de sens inverse produisent un couple qui pourra de même être tenu en équilibre par le moment $N \times h$ développé par les forces de réaction intérieures.

La résultante des forces extérieures peut tomber justement dans la section αO . Elle ne donne lieu alors qu'à un simple effort de cisaillement qui est équilibré par la force intérieure T'_1 . De pareils efforts sont ceux qui se développent dans le cas des rivets ou des boulons soumis au cisaillement des plaques qu'ils relient ensemble et qui tendent à glisser l'une par rapport à l'autre.

Considérons maintenant le cas où la résultante R'' est parallèle à l'axe de la poutre ou de la barre entrant dans la construction. La composante normale à l'axe est évidemment nulle et il n'y a pas d'effort de cisaillement. Nous porterons encore en a deux forces (P) et ($-P$) égales et de signe contraire à R'' . La force $P = ab$ produit sur la section αO un effort de compression équilibré par la réaction provenant de la force intérieure P égale et de signe contraire qui est reportée en a' dans la seconde partie de la figure.

La seconde force extérieure P appliquée en A et la force R'' qui lui est égale et de sens opposé constituent un couple qui pourra être équilibré par un moment tel que $N \times h$ qui lui serait égal et de sens contraire. Ce cas se rencontre lorsqu'une colonne supporte une charge agissant en dehors de son axe par l'intermédiaire d'une potence. La colonne est ainsi soumise à un effort de compression et, en outre, à un effort de flexion dont le moment est égal à la charge multipliée par distance de l'axe au point de suspension de la charge.

Enfin la résultante des forces extérieures peut coïncider avec l'axe de la barre ou de la colonne considérées. Dans ce cas, la composante transversale est encore nulle et il n'y a pas d'effort de cisaillement; il n'y a pas non plus de couple de flexion et la pièce est simplement soumise à un effort de compression équilibré par une force intérieure moléculaire égale et de sens opposé.

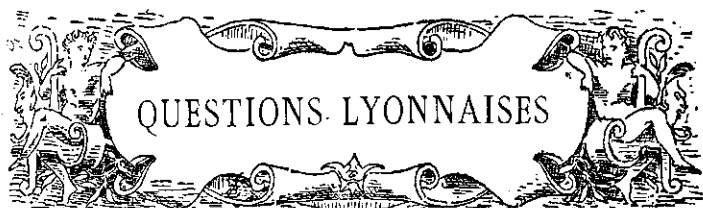
Il résulte de l'exposé ci-dessus, que les forces extérieures agissant dans le plan d'une poutre développent, dans chaque section, des efforts de cisaillement, des moments de flexion et des efforts de tension ou de compression.

C'est là le cas le plus général, abstraction faite de celui où toutes

es forces ne sont pas contenues dans le même plan et donnent lieu, en outre, à des efforts de torsion. Dans le cas particulier où la résultante des forces à une section agit suivant l'axe longitudinal de la pièce, il n'y a plus d'efforts de cisaillement ni production de moments de flexion et toutes les actions se réduisent, comme nous l'avons vu, à des efforts de traction ou de compression.

Nous verrons à la suite que, dans le cas où les forces extérieures ne varient pas et que la résultante reste constante, on peut réaliser une poutre de forme telle que ses divers éléments ne travaillent exclusivement qu'à la traction ou à la compression.

DYNAMIS.



UNE COMMISSION MUNICIPALE

POUR LA CONSTRUCTION DES MAISONS A BON MARCHÉ

Dans son numéro du 1^{er} août 1908, *la Construction Lyonnaise* exposait l'intention de la Municipalité lyonnaise de faire construire des maisons ouvrières à bon marché. Le Gouvernement ayant refusé les autorisations nécessaires, l'Administration s'est alors adressée au Bureau de Bienfaisance qui, usant de la faculté que lui laisse la loi, a décidé de consacrer le maximum de ses ressources légalement disponibles à des constructions pour logements ouvriers.

Voulant faire mieux encore, et pour aider à la constitution d'une Société à caractère nettement démocratique et philanthropique ou pour rechercher, dans les propositions qui ont déjà été faites, une Société à laquelle la Ville pourrait accorder l'aide que la loi a prévue, le Maire de Lyon a décidé de nommer une Commission qui comprendrait le vice-président et deux membres du Bureau de Bienfaisance, l'architecte et l'ingénieur en chef de la Ville, le chef du 9^e bureau (Office du Travail), auxquels il adjoindrait des représentants directs des organisations et groupements ouvriers. Six conseillers municipaux, que le Conseil va avoir à désigner, en feraient également partie.

Cette Commission ne devant en rien porter atteinte aux attributions du Comité local des habitations à bon marché, constitué conformément à la loi, le travail préparé par la Commission municipale devrait être soumis à cette Assemblée.

DE-CI, DE-LÀ

On a déjà beaucoup parlé et on parlera encore longtemps des grands travaux de Lyon, de ceux qui nécessiteront l'emprunt de 35 millions. Certaines adjudications viennent d'avoir lieu; l'exécution est retardée. La faute en incombe-t-elle aux lenteurs administratives? Il est vrai que les Américains vont plus vite en besogne; voyez la réédification de San-Francisco! Celle-ci a suscité la sympathique admiration de la République française, au point qu'une médaille d'or, gravée par Louis Bottée, vient d'être offerte par notre ambassadeur au peuple américain et à la ville reconstruite. Une telle promptitude de décision nous manque. Toutefois les grèves, de plus en plus nombreuses en deça de l'Océan, tandis qu'au delà elles sont presque inconnues, nous causent un réel préjudice. L'abattoir de la Mouche est arrêté dans sa marche par la grève des terrassiers; à cause d'elle encore, l'adjudication du terrassement pour la construction

du groupe scolaire de la Martinière n'a pas eu de soumissionnaire le 2 juin dernier.

Puisque le nerf de la construction, c'est-à-dire l'argent, par suite de l'autorisation de l'emprunt, est en notre possession, comme il est acquis à ceux qui en peu de temps créent, transforment, modernisent des villes entières, nous ne devrions pas subir d'aussi considérables retards. Chez nous, il y a encore des questions de forme à trancher plus rapidement. Ainsi qu'est-ce cette chinoiserie? Une maisonnette basse, à un étage, à la façade lépreuse, respectée jusqu'à ce jour par le pic des démolisseurs, figure lamentablement dans un coin de l'îlot choisi pour la construction du groupe scolaire de la Martinière. Refus de partir de la part du propriétaire, temporisation de l'Administration; il n'en faut pas plus pour immobiliser un terrain situé à l'intérieur de la ville, de façon à n'en retirer aucun profit.

De l'autre côté de cette voie, naguère à puanteur d'égout, l'ancienne rue Turret, — elle n'est plus déjà qu'à l'état de souvenir, — derrière des palissades s'enchevêtre le tohu-bohu des matériaux de démolition de quelques maisons de la rue Sergent-Blandan: vieilles portes et fenêtres, cheminées hors d'usage, poutres et carreaux, un capharnaüm d'objets antiques qui ont assisté à des bonheurs et à des deuils, à des naissances et à des morts.

Demain, à la place de ces vieilles mesures, entassées les unes sur les autres, apparaîtront des écoles; demain, la bibliothèque de la Ville sera transportée du Lycée dans les bâtiments restaurés de l'Archevêché. Mais, à force de se faire attendre, ce demain risque fort d'être comme celui du coiffeur: « Demain, on rase gratis. » Cependant, quoique tardif, il naîtra. Un grillage n'entoure-t-il pas depuis quelques jours l'emplacement réservé au nouveau Lycée? En somme, maints projets, les uns d'édification, les autres de désaffectation ou de modernisation, revenant de temps en temps sur le tapis, sans cesse en perspective, quant à l'exécution, remis de mois en mois, d'année en année, lassent la patience des travailleurs du bâtiment. S'il n'y avait pas de constructions particulières, tout se bornerait au blanchiment du quartier Saint-Paul, au seul entretien. Cela est bien maigre.

Le travail appelant le travail, la nouvelle gare des Brotteaux provoque la création d'un quartier neuf. Critiquées et critiquables sont les constructions en mâchefer qu'on y rencontre. Ce n'est pas de la sorte que l'embellissement de la ville se réalisera, dit-on; de là des comparaisons entre ce qui se fait ici et ce qu'on fait ailleurs. Trop d'hésitations chez les capitalistes, trop d'absence du souci de l'esthétique chez les constructeurs. Tels sont les griefs accueillant l'activité toujours louable. Près du cours Morand, on se contente du vulgaire mâchefer.

Quand le mâchefer, ce matériau essentiellement lyonnais, est habillé avec goût, il ne fait pas trop mauvaise figure, bien qu'il n'assure ni durée ni solidité, bien qu'il n'offre aucune apparence de richesse. Boulevard du Nord, toutes sortes de pierres sont employées: tuf de Serrières, pierres de Saint-Martin et de Villebois, marbre d'Espagne et de Grèce à l'hôtel Loewengard; la palotte, d'un grain si fin, d'une blancheur si agréable, se prêtant facilement aux décorations les plus belles à l'hôtel Gillet. Lesquelles emploiera-t-on dans la construction de la villa Paufique, qu'entreprend M. Pétavît, d'après les plans de l'architecte, M. Curny? Une masse énorme de béton, quelques puits posés par M. Soly sur un mauvais terrain, cela seul existe; les fondations se terminent. Face à l'entrée du Parc, à gauche de la rue Garibaldi, s'exécutent des travaux de terrassement. C'est assurément le début d'une construction, c'est aussi l'assurance d'une occupation pour divers entrepreneurs. La villa Condamin étant couverte, l'architecte, M. Bouilhères, en est aux mille détails de l'aménagement intérieur et de l'ornementation de l'habitation, que le docteur a commandée en face de sa clinique.

A l'occasion des embellissements tant désirés et trop rares, nous avons la bonne fortune d'annoncer la pose prochaine des panneaux en émaux de Venise sur la façade principale de la Salle Rameau : vraisemblablement, en juillet, la mosaïque de M. Bertin se placera à l'endroit qui lui a été réservé. Dans l'atelier de la rue de la Rize, il y a eu, ces jours derniers, une exposition intime, afin de juger l'effet présenté par le travail achevé et de considérer l'ensemble. Quelques retouches ont été décidées par l'architecte, M. Riboud, le maître de l'œuvre et les dessinateurs, MM. Mangier et Guillermin. On conviendra sans peine des difficultés rencontrées dans la représentation de la figure humaine ; aussi est-elle grande l'hésitation de livrer au public les panneaux symbolisant la Musique et l'Eloquence. M. Bertin, le Fichina lyonnais, a la noble ambition de laisser une œuvre digne de sa science et de son labour, digne de ses précédents travaux. Outre la fête de la couleur, sont à considérer, dans les sujets présents l'expression des personnages, leur attitude, le je ne sais quelle relation entre eux et le milieu ambiant.

A. TUOTOP.

PROCÉDÉS DE STRUCTURE ET TREMBLEMENTS DE TERRE

Les tremblements de terre qui viennent de se produire dans la région de Marseille donnent un renouveau d'actualité à l'article suivant, que publiait le *Journal des Débats* du 26 janvier dernier :

Les désastres causés par les tremblements de terre auraient-ils été moins considérables si les maisons avaient été mieux construites ? C'est une question que, naturellement, les architectes se posent. Certes, on ne peut prendre efficacement de précautions contre les éruptions volcaniques et les raz de marée. Les plus prévoyants restent désarmés devant de telles calamités, mais les secousses sismiques, les mouvements giratoires et tournoyants du sol atteignent et détruisent les hommes en renversant leur logis. Les murs s'écartent, les demeures s'écroulent et les crevasses où peuvent tomber ceux qui fuient au dehors font encore mieux comprendre la nécessité d'abriter les populations dans des constructions solides.

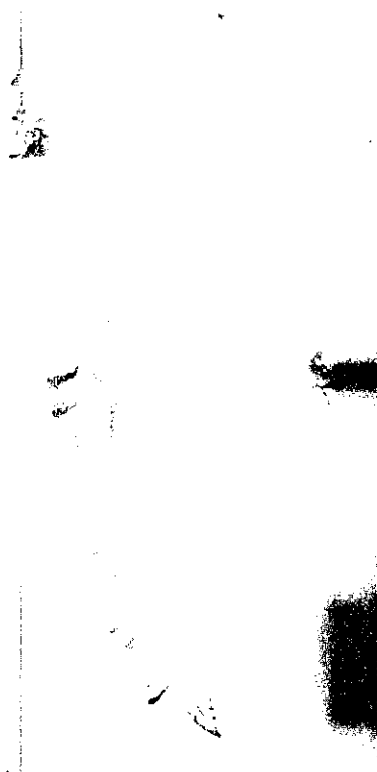
M. de Baudot, dans une Conférence faite à l'Union syndicale des Architectes français, a indiqué le rôle qui pouvait revenir à l'architecture dans les pays désolés par les tremblements de terre. Il a préconisé l'habitation résistante. La consolidation des maisons avait déjà fait l'objet des préoccupations les plus légitimes. A Gênes, à l'aide de maçonneries, on avait espéré en reliant par des arcs et en unissant entre elles les constructions, leur donner une cohésion puissante. Mais cette sorte de solidarité, si en temps normal elle avait d'heureux résultats, pouvait au moindre tremblement de terre produire un effet contraire à celui qu'on s'était proposé.

Au Japon, où dans l'emploi du bois, qui a toujours été le plus commode, on a voulu trouver le plus d'élasticité possible, on a recherché les meilleures combinaisons pour obtenir un assemblage satisfaisant. Mais on a fini par comprendre qu'il fallait songer à d'autres solutions. Les Américains avaient compté donner de fortes bases à leurs demeures en enfonçant du fer dans le sol ; mais ils avaient peut-être un peu trop méconnu la fâcheuse influence de l'humidité.

Ce n'est donc pas aisé d'établir sur le sol une maison inébranlable. Cependant, on a pu signaler des constructions extraordinairement solides. Des édifices ont résisté à des tremblements de terre, un clocher est resté debout, un monument, dont l'accès avait été interdit par les autorités, a été épargné par le fléau. D'où viennent ces heureuses exceptions ? On ne sait pas encore, et en attendant que l'on

connaisse le secret d'équilibrer parfaitement les habitations par d'ingénieuses dispositions, M. de Baudot estime que le choix de bons matériaux peut avoir la plus grande importance.

Ce qu'il faut, c'est la cohésion, c'est l'union entre toutes



LYON. — SALLE RAMEAU

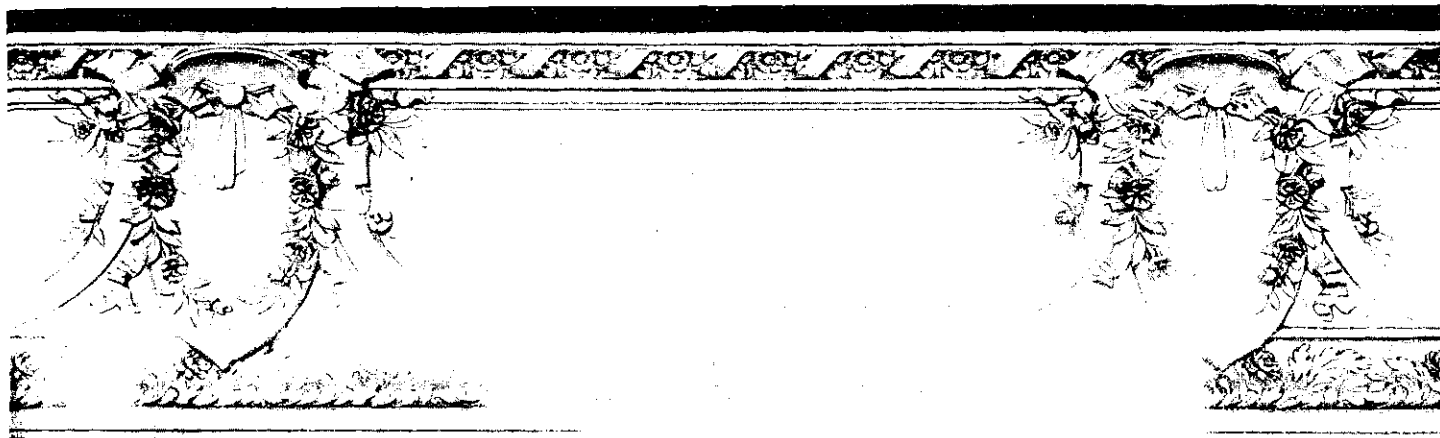
Encadrement de la scène. — Sculptures décoratives de M. E. FLACHAT

les parties de l'œuvre ; les architectes du moyen âge, ces merveilleux constructeurs, l'avaient fort bien compris lorsqu'un moyen de solives prolongées dans les murs, ils avaient tâché de bien lier la charpente à l'édifice.

Des éléments différents risquent d'être mal ou maladroitement agencés si leur assemblage amène toujours un point de faiblesse. M. de Baudot croit que la matière homogène, d'une durée indéfinie et d'une résistance extrême, a été enfin découverte.

C'est le ciment armé dans lequel le fer enroulé, non seulement se conserve inaltérable, mais même quand il a été oxydé, retrouve ses qualités et sa couleur bleue primitive. Grâce à lui et avec de faibles épaisseurs, de 7 centimètres, par exemple, on peut donner des renforts à un bâtiment, n'aboutir qu'à un point fort et maintenir l'édifice dans une maille résistante.

C'est ainsi que les architectes se flattent de réaliser un rêve que beaucoup d'hommes ont poursuivi : bien construire la cité moderne.



LYON. — SALLE RAMEAU

Appui de la 1^{re} galerie. — Sculptures décoratives de M. E. FLACHAT

ARCHITECTURE ET MUSIQUE

LA SALLE RAMEAU A LYON

— SUITE —

A part les sculptures dont il vient d'être question, la galerie du premier étage, qui avait figuré au Salon de 1908, et l'encadrement de la scène, la salle est dépourvue de toute décoration ; celle-ci sera ultérieurement complétée, par les soins et aux frais de la Ville, par des peintures murales à l'exécution artistique desquelles pourra s'exercer le talent de nos peintres lyonnais.

La peinture-plâtrerie a été confiée à la maison Labasse-Lesselier, qui y a apporté les soins consciencieux dont elle est coutumière.

La sobriété de la décoration est encore rendue plus sensible par l'absence de lustres et de piliers, appréciable à tous égards pour une salle de ce genre.

La suppression des piliers — gênants au point de vue optique aussi bien qu'acoustique — a été rendue possible par l'emploi de béton armé, système Hennebique, exécuté par M. Lecœur, de Paris, dont il a été fait, avec le concours expérimenté de M. Blazin, le plus large usage pour les escaliers, les loges, les galeries, y compris les gradins et les parquets.

Pour la première galerie, l'armature est constituée par un ensemble de consoles variant de 4 à 7 mètres de longueur, écartées de 1 m. 25 en moyenne les unes des autres. Elles sont en prise dans le mur du fond, s'appuient en leur milieu sur une forte poutre circulaire de plus de 20 mètres de longueur, soulagée par deux colonnes, et se prolongent en avant, constituant un encorbellement de 3 m. 20. Des petits fers sont fixés à l'extrémité constituant l'armature du devant du balcon. Le remplissage entre le hourdi inférieur continu et les gradins qui constituent le hourdi supérieur est en scories de mâchefer.

Ces galeries, ainsi que celles des chœurs, calculées pour résister à une surcharge de 350 kilogrammes par mètre carré, ont été soumises à des charges d'épreuve de 700 kilogrammes par mètre carré, qui ont donné les résultats suivants :

1^{re} galerie, face : 14 mq. 29, soit 10.000 kilogrammes ; pendant la charge complète, répartie symétriquement sur toute la profondeur, on a relevé les flèches suivantes : après 4 heures, 0 mm. 9 ; — après 24 heures, 0 mm. 9 ; — après 48 heures, 0 mm. 9.

1^{re} galerie, côtés : 11 mq. 42, soit 8.000 kilogrammes : après 1 heure, 0 mm. 8 ; — après 3 heures, 1 mm. 3 ; — après 17 heures, 2 mm. 2. Après déchargement, la flèche n'était plus que de 0 mm. 8.

Galerie des chœurs : 11 mq. 42, soit 8.000 kilogrammes : après 4 heures, 0 mm. 4 ; — après 24 heures, 1 mm. 1 ; — après 48 heures, 1 mm. 8.

Le devant de la galerie, en porte-à-faux de 3 m. 20 sur une longueur d'une vingtaine de mètres, comme nous l'avons indiqué plus haut, après 12 heures de charge, a accusé une flèche de 1 mm. 1, qui, après 12 heures de déchargement, a été réduite à 0 mm. 2.

Pour la deuxième galerie, la flèche maxima a été de 1 mm. 1.

On voit avec quel soin scrupuleux les architectes avaient étudié chacun des détails d'exécution, aussi bien pour le gros œuvre que pour l'aménagement, et avec quel zèle consciencieux ils ont été secondés par les entrepreneurs qu'ils avaient choisis.

Si l'on ajoute que, aussi bien sur la scène que dans les loges, il n'y a pas ou presque pas de tentures, on se rendra facilement compte qu'avec les matériaux de construction employés, les risques d'incendie sont absolument nuls, et qu'en tout cas le feu serait vite conjuré et ne saurait prendre d'extension.

(A suivre.)

HENRI SOILU.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — A Oyonnax, le prolongement de l'égout de la route de Veyziat jusqu'à la rivière est décidé en principe ; un devis sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

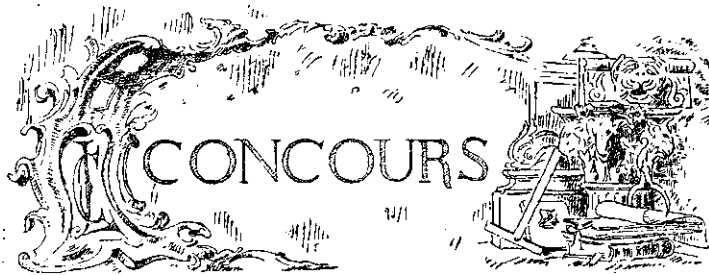
ALLIER. — La Municipalité de Moulins a décidé l'exécution des travaux suivants : Aménagements divers à l'abattoir, 3.100 francs ; pavage de la rue de Bourgogne, 8.700 fr. ; aménagement de l'ancien évêché pour y installer l'école de dessin, 3.000 fr. — Les réparations à la route nationale n° 106 dans la traversée de Vichy exigent une dépense de 120.000 fr., supportée par moitié par la commune et par l'Etat. — Le Conseil municipal de Cusset a voté les crédits suivants : 35.000 fr. pour l'exécution immédiate de la canalisation d'eau dans les rues qui en sont dépourvues ; 5.000 fr. pour l'étude d'un second projet comprenant l'établissement d'un réservoir à Montbeton.

GARD. — Le Ministre de l'instruction publique a accordé à la commune de Navacelles une subvention de 22.315 francs pour la construction d'un groupe scolaire.

HAUTE-SAVOIE. — Le projet d'adduction des eaux du lac d'Aunecy, à l'étude depuis longtemps, vient d'être définitivement adopté. Les travaux se décomposent ainsi : Usine élévatoire, y compris honoraires de l'ingénieur (construction

de nouvelles pompes), 58.036 fr. 46 ; réseau de distribution du Crêt-du-Maure, 30.000 fr. ; amélioration du réseau urbain et création de bouches d'arrosage, 12.000 francs ; total, 100.036 fr. 46. — Une subvention de 21.850 francs est attribuée à la commune de *Thairy* pour l'édification d'un groupe scolaire, dont le devis s'élève à 36.408 francs.

— SAÔNE-ET-LOIRE. — La Municipalité d'*Autun* a décidé la construction à l'abattoir d'un local destiné aux tueries de porcs et l'établissement d'une conduite d'eau, rue Bernard-Renaud.



LYON

INSPECTEUR AU SERVICE MUNICIPAL D'ARCHITECTURE

Mardi 22 juin, à 9 heures du matin, il sera procédé, entre les sous-inspecteurs et vérificateurs du service d'architecture, à un concours d'admissibilité à un emploi d'inspecteur dans ce même service.

SAINT-ÉTIENNE

ADMISSION A L'ÉCOLE DES MINES

Le concours d'admission à l'École nationale des Mines de Saint-Etienne s'ouvrira, à cette école, le jeudi 1^{er} juillet 1909.

Le nombre des élèves à admettre à la suite de ce concours est fixé à trente-cinq.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES

XVIII^e CONCOURS ANNUEL

La Société nationale des Architectes de France, pour son Concours annuel de 1909, ouvert entre les architectes et élèves d'architectes français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, a choisi comme sujet : *Une crèche avec école ménagère pour un quartier de Paris.*

Les projets devront être déposés à Paris, à l'Hôtel des Chambres syndicales, 3, rue de Lutèce, le 16 septembre, dernier délai.

Des médailles seront décernées aux cinq meilleurs projets.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le lundi 24 mai, au siège social. Après le discours du président et le rapport du trésorier, établissant la situation financière, il a été procédé à la distribution des récompenses et au renouvellement du tiers sortant des membres du Comité.

Ont été élus ou réélus : *Artistes*, MM. ROGNIAT, BAUER, PLOQUIN, ROUVIÈRE, TERRAIRE, ROUGIER, ROMAN, PONCET Henri, CHARVOLIN, BOUVAGNE et JUNG. *Amateurs*, MM. ROUX, BISSUEL, CRAPONNE, BEAUVISAGE, PAUFIQUE et NICOLAS.

Le bureau pour l'année 1909-1910 est composé comme suit : *Président*, M. BAUER ; *vice-présidents*, MM. le D^r BEAUVISAGE, TOLLET et ROGNIAT ; *secrétaire général*, M. ROUGIER ; *secrétaires adjoints*, MM. ROUX et PERRACHON ; *trésorier*, M. NICOLAS ; *trésoriers adjoints*, MM. BRANTE et AUDRAS ; *archiviste*, M. Félix DESVERNAY.

Sous-Comité des Arts décoratifs : MM. Félix DESVERNAY, DESJARDINS, ROUX, CHOMEL, LAMOTTE, ROGNIAT, CÔTÉ, PLOQUIN, COX et BEAUSSIER.

Le Comité a fixé l'ouverture de la 23^e Exposition annuelle au 17 février 1910.

TRAVAUX MUNICIPAUX

Construction d'égouts.

Dans la séance du 1^{er} juin, le Conseil municipal de Lyon a approuvé les projets suivants de construction d'égouts.

Le montant du premier projet sera, sous déduction du rabais d'adjudication, et après évaluation de la dépense réellement effectuée, centralisé dans la caisse de M. le Trésorier payeur général du Rhône, au compte du chemin de grande communication n^o 29.

Les cinq autres projets feront l'objet d'une adjudication publique.

1^o Egout chemin de grande communication n^o 29, de la Guillotière à Crémieu (rue de Crémieu), travaux prévus 4.976 fr., à valoir 524 fr., total 5.500 fr. — 2^o Egout chemin vicinal ordinaire n^o 10, de Sébastopol, travaux prévus 17.577 fr. 05, à valoir 1.422 fr. 95, total 19.000 fr. — 3^o Egout chemin vicinal ordinaire n^o 14, de la Guillotière à Gerland, travaux prévus 12.766 fr. 50, à valoir 733 fr. 50, total 13.500 fr. — 4^o Egout chemin vicinal ordinaire n^o 90, de Saint-Victor, travaux prévus 13.353 fr. 45, à valoir 646 fr. 55, total 14.000 fr. — 5^o Egout chemins vicinaux ordinaires n^{os} 154, cours Richard-Vitton, 3, rue de Bonnard, et 2, cours Henri, travaux prévus 36.083 fr. 10, à valoir 1.916 fr. 90, total 38.000 fr. — 6^o Egout chemin vicinal ordinaire n^o 154, cours Richard-Vitton, travaux prévus 30.842 fr., à valoir 2.158 fr., total 33.000 fr.

Installations complémentaires à l'Orphelinat municipal de garçons.

Un devis complémentaire, s'élevant à 25.042 fr. 50, dressé par M. Meysson, architecte, comporte :

1^o L'aménagement de cabines pour bains-douches, en remplacement de la salle unique prévue au projet primitif ;

2^o L'établissement d'un fourneau de cuisine et d'appareils pour chauffer l'eau de la laverie ;

3^o L'établissement de chauffages spéciaux pour les réfectoires et le séchoir, pour l'eau de la buanderie et des douches et l'installation de la buanderie ;

4^o L'enlèvement des terres provenant des fouilles.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à traiter au mieux des intérêts de la Ville, soit avec les entrepreneurs adjudicataires des travaux en cours, soit avec des entrepreneurs spécialistes.

Villa à Grange-Collomb

PRÈS GENÈVE

Cette année encore, l'Association des Intérêts de Genève soucieuse du développement artistique de la campagne genevoise, décerne des récompenses aux propriétaires et architectes des plus intéressantes constructions rurales élevées au cours des deux dernières années.

Bien que ces récompenses soient plus honorifiques que matérielles, quarante-deux villas ont été présentées au concours ; c'est dire l'intérêt qu'y attachent propriétaires et architectes.

Parmi celles auxquelles le jury a attribué une distinction comme constituant un ornement pour la contrée, nous voyons figurer avec plaisir une villa à Grange-Collomb, construite par M. Ch. Meysson, architecte en chef de la Ville de Lyon, avec la collaboration de M. Edm. Fatio, architecte à Genève.

Les deux vues que nous en donnons montrent une silhouette pittoresque qui justifie pleinement la récompense qui a été décernée.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secrétariat de la Mairie centrale de Lyon.

Par décret en date du 3 juin 1909, M. Léon CORDIER, secrétaire général de la Mairie de Lyon, est nommé receveur municipal en remplacement de M. Deholo, admis à la retraite. Par arrêté municipal en date du 13 juin, M. Cordier a été nommé secrétaire général honoraire.

Par arrêté municipal en date du 12 juin 1909, M. Joseph SERLIN, chef de bureau à la Mairie de Lyon, est nommé secrétaire général de la Mairie.

Architecture municipale de Lyon.

Par arrêté du 3 juin, M. Henri-Pierre MAZARD, sous-inspecteur stagiaire au Service municipal d'Architecture, a été titularisé dans son emploi.

École Nationale des Beaux-Arts de Lyon : jugement du Prix de Paris.

Le jury, réuni le 4 juin 1909, a décidé de ne pas décerner le prix cette année, et a accordé un second prix et une somme de 500 francs, au concours lettre B, auteur M. LERICHE, sculpteur.

Les Sociétés des Beaux-Arts des Départements.

A l'École des Beaux-Arts de Paris, la 33^e réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements vient de tenir ses assises. Un mémoire a été lu par M. Charvet, sur l'enseignement public des arts du dessin à Lyon.

École régionale d'Architecture de Lyon.

Nous avons reçu, postérieurement à l'apparition de notre numéro du 1^{er} juin, avis du concours d'admission à l'École régionale d'Architecture de Lyon (2^e session de l'année scolaire 1908-1909). Les épreuves ont commencé le lundi 14 juin, à 8 heures du matin. Il ne nous a donc pas été possible d'aviser en temps voulu les intéressés de la date de clôture des inscriptions.

Distribution des Prix du Concours d'Apprentis du Syndicat des Maîtres-Serruriers de Lyon.

La distribution des prix du 2^e Concours d'apprentis, institué par le Syndicat des Maîtres Serruriers de Lyon et de la Région, aura lieu le vendredi 18 juin courant, à 7 h. 1/2 du soir très précise, salle des Réunions Industrielles, au Palais du Commerce (entrée place de la Bourse). Cette cérémonie aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Lutaud, et sous la présidence effective de M. Herriot.

Tous les maîtres serruriers et similaires sont invités à venir nombreux assister à cette importante fête corporative.

Syndicat des Géomètres-Experts du Département du Rhône.

Le Syndicat des Géomètres-Experts du Département du Rhône, dont le siège est à Lyon, à la mairie du 1^{er} arrondissement, a ainsi constitué son bureau pour l'exercice 1909-1910 :

Président : M. BAILLY ;

Vice-présidents : M. PALAIS, président de la Section des Métreurs-Vérificateurs ; M. PUTINIER, président de la Section rurale ;

Trésorier général : M. PICHON ;

Trésorier adjoint : M. BARUDIO ;

Secrétaire général : M. FUMEY ;

Secrétaire adjoint : M. MAZET ;

Archiviste : M. BERNARD fils ;

Membres titulaires : MM. CURIS, JACQUET, JANAND, JUCAULT.

Hourdis-plafonds suspendus.

Il vient de se former à Lyon, sous la dénomination de « Société française des Hourdis-Plafonds suspendus », une Société pour l'exploitation des hourdis systèmes brevetés Canalon et Perret. Le siège en est place Bellecour, 31

Exposition à Roubaix.

La nouvelle est dès maintenant officielle : Roubaix aura son Exposition en 1911. D'accord avec la Chambre de commerce de cette ville, la Municipalité roubaisienne organise pour 1911 une Exposition internationale où elle compte réunir, dans le cadre riant du parc de Barbieux, les produits et objets de toute nature.

Une manifestation de ce genre dans la grande cité industrielle du Nord de la France, dont le blason porte fièrement ces mots « *Probitas, Industria* », semble appelée au plus vif succès.

Élection du Bureau du Conseil des Prud'hommes de Lyon (Bâtiment).

Le Conseil des prud'hommes (bâtiment et industries diverses) s'est réuni le mardi 8 courant pour procéder à la nomination des membres du bureau pour l'exercice 1909-1910.

Après le rejet, par une fraction du Conseil, d'une proposition ayant pour but de se conformer à la tradition suivie par le plus grand nombre des Conseils de France, et notamment par celui de la Soierie lyonnaise, il est procédé à l'élection du président.

Obtiennent au premier tour : MM. Lullier, 12 voix ; Ribayron, 12 voix.

Au deuxième tour : MM. Champenois, 12 voix ; Ribayron, 12 voix.

Au troisième tour : MM. Solle, 12 voix ; Morel, 12 voix. M. Morel, doyen d'âge, se proclame élu.

On procède ensuite à l'élection du vice-président.

Obtiennent au premier tour : MM. Darbon, 12 voix ; Robin, 12 voix.

Au deuxième tour : M. Robin, 24 voix. M. Robin, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé élu vice-président.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

11 Juin 1909	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	167 50	170 »
— en planche rouge	197 50	207 50
— — jaune	165 »	175 »
Etain Banks en lingots	370 »	380 »
— Billiton et détroits en lingots	365 »	370 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	40 50	41 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 50	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	180 »	» »
— laminé.	300 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	20 50
Fer à double T, AO	21 »	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 29 Mai au 10 Juin 1909

Rue Sully. Annexe. Propr., Compagnie lyonnaise de voitures et jouets, rue Crillon, 89. Arch., M. Fanton, rue Duguesclin, 101.

Rue Paul-Michel-Perret, 8. Hangar. Propr., Mme Martin, rue Paul-Michel-Perret, 8.

Chemin de Montbrillant, 8. Ecurie-fenil. Propr., M. Tardif. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Rue de la Rize. Hangar. Propr., M. Allard, rue de la Buire, 5-6.

Cours Gambetta, 285. Entrepôt. Propr., Société des celluloses Planchon. Entr., M. Jarrigeon, grande rue de Monplaisir, 170.

Rue Ronnel, 117. Hangar. Propr., MM. Badel et Bosc, 117, rue de Bonnel.

Rue des Chartreux, 17. Exhaussement. Propr., Mme Martin. Arch., M. Burel, quai Saint-Vincent, 30.

Rue Smith. Hangar. Propr., M. Drevet, cours Charlemagne, 56.

Rue Tourville, 4. Maison. Propr., M. Tolonias, Saint-Genis-Laval (Rhône). Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Boulevard du Nord, angle rue Tête-d'Or. Maison. Propr., M. Larrousse, 13, quai des Brotteaux. Arch., M. Thoubillon.

Chemin des Cures. Bâtiment. Propr., M. Perrin. Arch., M. Fanon, avenue de Saxe, 285.

Rue Charles-Richard, 22. Maison. Propr., M. Brocard, rue de Sèze, 121. Arch., M. Michot, quai de Retz, 18.

Boulevard du Nord. Immeuble. Propr., MM. Visa et Depierre. Arch. M. Lambert, cours Gambetta, 4.

Chemin de Gerland, 41-43. Usine. Propr., M. Jayet. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Chemin des Quatre-Maisons, 85. Maison. Propr., M. Magain, route de Vénissieux, 13. Arch., M. Cumia, route de Vénissieux, 51.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 4 juin. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble communal situé grande rue de la Guillotière, 137, acquis en vue de l'établissement de la rue Rachais. Adjud., M. Peyron, rue Montesquieu, 68, à Lyon, à 1.205 fr.

Rhône. — 4 juin. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des bâtiments communaux et des locaux affectés à des services municipaux, pendant les années 1909, 1910 et 1911. — *Première série* : 6^e lot. Vitrierie à l'exception des immeubles du quartier Grôlée. Montant annuel, 3.500 fr. Soumissionnaires : MM. Guy, 12 p. 100. — Guillon, 12,15 p. 100. — Mamessier, 12,25 p. 100. — Targe, 12,50 — Adjud., M. Chauliac, 1, rue de la Vigilance, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — *Deuxième série* : 6^e lot. Vitrierie. Montant annuel, 2.500 fr. Soumissionnaire : M. Mamessier, 11,25 p. 100. — Adjud., M. Targe, 7, place du Pont, à Lyon, 11,75 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Poélerie et fumisterie. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Petit, 23,50 p. 100 — Laborderie, 24,10 p. 100. — Adjud., M. Larribe, 1, montée de la Grande-Côte; à Lyon, 25 p. 100 de rabais. — *Troisième série* : 6^e lot. Vitrierie. Montant annuel, 500 fr. Adjud., M. Guy, 5, rue de la Martinière, à Lyon, 5,50 p. 100 de rabais. — *Quatrième série* : 5^e lot. Vitrierie. Montant annuel, 500 fr. Adjud., M. Guillon, 91, montée de la Grande-Côte, à Lyon, 9 p. 100 de rabais.

Rhône. — 8 juin. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire quai Jayr et rue de Saint-Cyr. — 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 3.848 fr. 21. Soumissionnaire : M. Monin, prix du devis. — Adjud., MM. Soly père et fils et Létieu, 33, boulevard des Hironnelles, à Lyon, 11,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 114.683 fr. 57. Soumissionnaires : MM. Canque, 2,50 p. 100. — Monin, 6 p. 100. — Foraz, 6,25 p. 100. — Rouchon et Grangé, 10,10 p. 100. — Tarnaud, 11,66 p. 100. — Adjud., MM. Taboury et Favot, rue Calas, 12, à Lyon, 13,55 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant, 43.508 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Derriaz, 5,15 p. 100. — Veuve Péju, 6,12 p. 100. — Vacher, 7,55 p. 100. — Adjud., Société anonyme des carrières de Villebois, 6, rue de la Bourse, à Lyon, 11,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pierre de taille mi-dure (Tournus et Estai-Jades). Montant, 41.225 fr. 65. Soumissionnaires : MM. Dedieu, 2,10 p. 100. — Jammès, 2,25 p. 100. — Duboin, 4,16 p. 100. — Adjud., M. Serin, 43, rue Montgolfier, à Lyon, 7 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Pierre de taille tendre (Sainte-Juste ou analogue). Montant, 34.376 fr. 39. Soumissionnaires : MM. Dedieu, 2,05 p. 100. — Pomparat, 3,10 p. 100. — Barthelemy, 3,10 p. 100. — Duboin, 5,16 p. 100. — Serin, 5,50 p. 100. — Jammès, 5,75 p. 100. — Adjud., M. Albert Hugues, à Saint-Resitut (Drôme), 15,20 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ciments. Montant, 16.162 fr. 89. Soumissionnaires : MM. Héraud, Chambou et Cie, 12 p. 100. — Marleix, 17,55 p. 100. — Lachamps, 19,15 p. 100. — Vernay, 21,50 p. 100. — Adjud., M. Mallet, rue Jacquard, 18, à Lyon, 23,75 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Carrelages et revêtements. Montant, 13.061 fr. 39. Soumissionnaires : MM. Héraud, Cambou et Cie, 15 p. 100. — Adjud., MM. H. Boulenger et Cie, 8, rue Franklin, à Lyon, 24,65 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Charpente en bois. Montant, 21.961 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Savariou, 15,10 p. 100. — Chrétien, 15,12 p. 100. — Lelarge, 17,15 p. 100. — Barnay, 18,25 p. 100. — Descôtes, 18,55 p. 100. — Association coopérative des ouvriers charpentiers de Lyon, 20,95 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers charpentiers du Rhône, 108, rue Vauban, à Lyon, 22 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Menuiserie. Montant, 44.824 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Cochet, 6,13 p. 100. — Clermont, 9,15 p. 100. — Pansu, 12,60 p. 100. — Chrétien, 14,27 p. 100. — Delangle, 15,05 p. 100. — Barnay, 17,25 p. 100. — Adjud., M. Cavard, 19, rue du Commandant-Faurax, à Lyon, 18,25 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Serrurerie. Montant, 19.677 fr. 01. Soumissionnaires : MM. Collot, 6 p. 100. — Georges, 13 p. 100. — Chuzel, 16,31 p. 100. — Martin, 22,05 p. 100. — Euler, 2 p. 100. — Union des métallurgiques, 25 p. 100. — Brizon, 27,50 p. 100. — Barbier, 27,05 p. 100. — Gautier, 27,55 p. 100. — Brunard, 27,50 p. 100. — Cudant, 28 p. 100. — Payre, 29,95 p. 100. — Rivoire, 33 p. 100. — Adjud., M. Godard, 56, rue Auguste-Comte, à Lyon, 35,60 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Ferblanterie-zinguerie et couverture. Montant, 20.532 fr. 71. Soumissionnaires : MM. Thomas, 9,25 p. 100. — Lelaquay, 12,35 p. 100. — Courtaud-Garnier, 17 p. 100. — Delogé, 17,15 p. 100. — Berlie, 23,95 p. 100. — Leravat, 19 p. 100. — Vinet-Goutrand, 24,60 p. 100. — Boussat, 28,05 p. 100. — Association des ferblantiers-zingueurs, 28,25 p. 100. — Guttin, 30,57 p. 100. — Veuve Singla, 31 p. 100. — Adjud., M. Gauthier, 29, quai des Brotteaux, à Lyon, 32,80 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 25.791 fr. 82. Soumissionnaires : MM. Julien, 21 p. 100. — Union Lyonnaise des Entrepreneurs, 27,25 p. 100. — Adjud., MM. Micheletti et Gonnetant, 8, rue Juiverie, à Lyon, 29,75 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Marbrerie et fumisterie. Montant, 766 fr. Soumissionnaire : M. Petit, 10 p. 100. — Adjud., M. Larribe, 1, montée de la Grande-Côte, à Lyon, 27,30 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Vitrierie. Montant, 4.116 fr. 56. Soumissionnaires : MM. Guy, 15 p. 100. — Guillon, 18 p.

100. — Diviani, 18,50 p. 100. — Mamessier, 19,95 p. 100. — Adjud., M. Pédrinis, 10, rue Lainerie, à Lyon, 20,50 p. 100 de rabais.

Ain. — 27 mai. — *Mairie de Saint-Didier-sur-Chalaronne.* — Travaux vicinaux. Elargissement. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Eugène Abel, à Bourg, 3 p. 100 de rabais.

Ain. — 30 mai. — *Mairie de Vouvray.* — Construction chemin vicinal. Montant, 10.500 fr. Adjud., M. Julliard, à Châtillon-de-Michaillle, 3 p. 100 de rabais.

Drôme. — 5 juin. — *Die.* — Eaux et forêts. Travaux forestiers. — 1^{er} lot. Construction d'un sentier. Montant, 6.450 fr. Adjud., M. Romangalle, à Tresschenu, 43 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un sentier. Montant, 2.302 fr. Adjud., M. Combet, à Boule, 39 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction de barrages. Montant, 6.936 fr. 09. Adjud., M. Civaléro, à Guillestre (Hautes-Alpes), 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Construction d'un sentier. Montant, 4.162 fr. 40. Adjud., M. Chabal, à Valdrôme, 22 p. 100 de rabais.

Gers. — 22 mai. — *Préfecture.* — Routes nationales. Plantations d'arbres. — 1^{er} lot. Montant, 2.528 fr. Adjud., M. Barian, à l'Isle-Jourdain, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Non adjugé.

Gers. — 22 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. — 1^{er} lot. Montant, 3.620 fr. 70. Adjud., M. Carrère, à l'Isle-Bouzon, 3 p. 100 de rabais. — 2^e et 3^e lots. Non adjugés.

Haute-Savoie. — 16 mai. — *Mairie de Clermont.* — Réparations à la maison d'école et au cimetière. Montant, 3.552 fr. 30. Adjud., M. F. Viret, à Clermont, 16 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 25 mai. — *Préfecture.* — Groisy. Construction d'une école mixte au hameau du Piot et construction d'une école mixte au hameau de Fontaine-Vive. Montant, 35.341 fr. Adjud., M. Antoine Paganotti, à Les Ollières, prix du devis.

Haute-Savoie. — 8 juin. — *Préfecture.* — Thorens. Construction d'une école. Montant, 41.000 fr. Adjud., M. Paganotti, aux Ollières, prix du devis.

Isère. — 23 mai. — *Mairie de Saint-Pierre-la-Chartreuse.* — Chemin vicinal ordinaire. Construction. Montant, 13.500 fr. Adjud., M. Jay, à Sappey, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 25 mai. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Chemin d'Arconsat à Thizy. Construction. Montant, 38.500 fr. Soumissionnaires : MM. Vergnaud, 6 p. 100. — Paillet, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Lacote, Blanc, Seroux père et fils, prix du devis. — MM. Copet, 1 p. 100. — Lebayle, 1 p. 100. — Tachon, 1 p. 100. — Darcon, 1 p. 100. — Drago, 1 p. 100. — Adjud., M. Richard, à Bourg-de-Thizy (Rhône), 2 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 23 mai. — *Mairie de Courpière.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 4.095 fr. Adjud., M. Vallenet Arthur, à Néronde, 2 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 29 mai. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Service du génie. Remplacement de couvertures. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : M. Cougny, prix du devis. — MM. Dursel, 14,25 p. 100. — Vigier, 13 p. 100. — Adjud., M. Landouze, 14, rue du Port, à Clermont-Ferrand, 22,15 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 6 juin. — *Mairie de Toulon-sur-Arroux.* — Travaux divers à l'hôpital. — 1^{er} lot. Construction d'un pavillon. Montant, 19.937 fr. 35. Adjud., M. Chandioix, à Toulon-sur-Arroux, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Installation et distribution d'eau. Montant, 2.088 fr. Adjud., M. Massey, à Autun, 11 p. 100 de rabais.

Savoie. — 8 juin. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Hospice de Moûtiers. Agrandissement. Montant, 65.600 fr. Soumissionnaires : MM. Soprani, 12 p. 100. — Aulas, 12 p. 100. — Fontana, 10 p. 100. — Basso François, 2 p. 100. — Basso Pierre, 1 p. 100. — Francescoli, 13 p. 100. — Adjud., M. Rebuffa, à Moûtiers, prix du devis.

Vaucluse. — 5 juin. — *Mairie d'Avignon.* — Travaux de réparations aux digues de l'île de l'Oiselet dans la commune de Sorgues. Montant, 117.864 fr. 21. Soumissionnaires : MM. Igonet, 20 p. 100. — Combe, 15 p. 100. — Charles Laborel, 5 p. 100 d'augmentation. — Pas de résultat.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 27 juin, 11 h. — *Mairie de Vaugneray.* — Construction d'une école de filles. Terrassement, maçonnerie, pierres de tailles, 22.600 fr. Cautionnement, 1.350 fr. Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la mairie de Vaugneray, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de 8 h. à 11 h. du matin, ou au cabinet de M. Frédéric Giroud, architecte à Lyon, 6, rue Franklin.

Rhône. — Demandes au plus tard le 15 juillet 1909. — *Hôtel de Ville de Lyon.* — Travaux communaux. A une date qui sera fixée ultérieurement il sera procédé en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à Lyon, et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des travaux de construction des ponts La Feuillée et de l'Homme de la Roche, sur la Saône. Les maçonneries, terrassements et parties métalliques des deux ponts feront l'objet d'un lot unique. Pont La Feuillée : terrassements et maçonneries, 440.633 fr. 95. Charpente métallique, 408.165 fr. Pont de l'Homme de la Roche : terrassements et maçonneries, 96.387 fr. 50. Charpente métallique, 172.177 fr. 95. Montant des travaux, 1.117.364 fr. 40. Somme à valoir, 132.635 fr. 60. Ensemble, 1.250.000 fr. Renseignements au bureau des Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Ain. — Dimanche 27 juin, 11 h. — *Mairie de Mérégal.* — Réfection de

la conduite d'amenée d'eau potable. Terrasse, captage, conduite en fonte. Montant, 7.919 fr. 34. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Samedi 3 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nice.* — Travaux militaires. Travaux à exécuter dans la place de l'Authion, pendant l'année 1909, pour la construction de deux baraques de troupe à Cabanes-Vieilles. Montant, 52.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. Produire à M. le Directeur du génie, à Nice, avant le 22 juin 1909, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 1, rue Ségurano, à Nice.

Alpes-Maritimes. — Samedi 3 juillet 1909. — *Génie de Nice.* — Travaux militaires. Travaux de reconstruction du hangar aux manœuvres de Peira-Cava. Montant, 7.700 fr. — Renseignements à la chefferie du génie, à Nice, 1, rue Ségurano.

Alpes-Maritimes. — Dimanche 4 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Vence.* — Transformation de l'ancien collège en hôtel de ville. Mo. tant, 42.349 fr. 90. A valoir, 1.225 fr. 05. Total, 43.574 fr. 95. Cautionnement, 2.178 fr. 75. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Samedi 26 juin, 11 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Vesoul à Besançon. Section du Doubs. Partie comprise entre Besançon et la Haute-Saône, sur une longueur de 19 k. 210. Projet d'exécution des ouvrages métalliques. Lot unique Travaux à l'entreprise : Elargissement et renforcement du pont-route à Valentin, kil. 65 h. 13, 8.411 fr. 50. Tablier métallique du pont de 8 m. d'ouverture, à Miserey, kil. 61 h. 30, 5.740 fr. 50. Tablier métallique du ponceau de 4 m. sur le ruisseau de Geneuille, kil. 154 h. 25, 2.608 fr. 70. Tablier métallique du pont de 23 m. d'ouv. sur le canal du Moulin de Cussey, kil. 190 h. 24, 17.425 fr. Total, 34.185 fr. 70. Somme à valoir, 6.814 fr. 30. Total, 41.000 fr. Cautionnement provisoire, 570 fr., définitif, 1.140 fr. Visa du certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Charles-Nodier, 5, à Besançon. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2° dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue de la Mouillère, 1, à Besançon, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Haute-Savoie. — Jeudi 24 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Seyssel. Construction d'un réseau d'égouts avec épuration biologique. Auteurs du projet, M. Villemagne, conducteur des ponts et chaussées, à Seyssel. Montant, 57.483 fr. 21. A valoir, 16.516 fr. 79. Total, 74.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — Le certificat sera visé cinq jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Samedi 26 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local à voie d'un mètre et à traction électrique, de Grenoble à Villars-de-Lans. Fourniture du matériel de la voie courante. — 1^{er} lot. Rails en acier du type Vignole, de 25 kg. le mètre courant, 1.900 t.; éclisses, 120 t.; selles de joints, 28 t.; selles arrêts, 18 tonnes. Montant des fournitures, 431.450 fr. Somme à valoir, 18.550 fr. Ensemble, 450.000 fr. Promesse de cautionnement provisoire et définitif, 12.000 fr. Frais, 5.500 fr. — 2^e lot. Rails Broca de 38 kg. le mètre courant, 250 t.; éclisses correspondantes, 9 tonnes. Montant, 59.750 fr. A valoir, 2.750 fr. Total, 62.500 fr. Frais, 840 fr. — 3^e lot. Boulons d'éclisses, 23 t. 100; boulons d'entretoises et de selles arrêts, 2 t. 900; tirefonds, 77 t. 500; entretoises, 10 tonnes. Montant, 40.220 fr. A valoir, 4.780 fr. Total, 45.000 fr. Cautionnement provisoire, 600 fr., définitif, 1.200 fr. Frais, 580 fr. — 4^e lot. 7.000 traverses et 13 mc. de bois spéciaux. Montant, 23.000 fr. Cautionnement provisoire, 350 fr., définitif, 700 fr. Frais, 330 fr. — 5^e lot. 10.000 traverses et 11 mc. de bois spéciaux. Montant, 27.320 fr. A valoir, 4.280 fr. Total, 31.600 fr. Cautionnement provisoire, 450 fr., définitif, 900 fr. Frais, 430 fr. — 6^e lot. 10.000 traverses et 11 mc. de bois spéciaux. Montant, 27.320 fr. A valoir, 4.280 fr. Total, 31.600 fr. Cautionnement provisoire, 450 fr., définitif, 900 fr. Frais, 430 fr. — 7^e lot. 10.000 traverses et 11 mc. de bois spéciaux. Montant, 27.320 fr. A valoir, 4.280 fr. Total, 31.600 fr. Cautionnement provisoire, 450 fr., définitif, 900 fr. Frais, 430 fr. — Renseignements : 1° à la préfecture (2^e division); 2° dans les bureaux de M. Couturier, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, rue Lesdiguières, 31, à Grenoble.

Isère. — Dimanche 27 juin, 10 h. — *Mairie d'Allières-et-Risset.* — Chemin vicinal ordinaire n° 10, dit de Risset à Saint-Ange. Construction de la partie comprise entre le ruisseau de Pissechin et le mas des Renaventes, sur 1.970 m. 13. Montant, 24.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble (Ouest), 11, rue Joseph-Chanrion, huit jours avant l'adjudication. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer du canton de Vilf.

Isère. — Dimanche 4 juillet, 2 h. — *Mairie du Bourg-d'Oisans.* — Travaux communaux. Ornon. Construction de fontaines publiques dans les hameaux de Poyat, de Pallud-du-Raux et de Pallud. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 27 juin, 3 h. — *Mairie d'Oytier-Saint-Oblas.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 19, du Peage. Construction d'un pont sur le torrent de Saint-Oblas et remblai aux abords, sur une longueur de 81 mètres. 1^{er} lot. Travaux en dehors du tablier en béton de ciment armé. Montant, 3.450 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. Un minimum de

rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer du canton d'Ileyleux.

Jura. — Jeudi 24 juin, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Pont-de-Poitte. Construction d'un lavoir couvert à Blesnay. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Satonnet, agent-voyer, à Clairvaux, à 2.052 fr. 53. A valoir, 224 fr. 32. Cautionnement, 80 fr. — 2^e lot. Commune de Varesia. Construction d'un réservoir. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier, à 7.287 fr. 01. A valoir, 698 fr. 41. Cautionnement, 250 francs. — 3^e lot. Commune de Dompierre. Etablissement d'un poids public. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier, à 2.505 fr. 85. A valoir, 283 fr. 80. Cautionnement, 90. — 4^e lot. Commune de Toulouse. Construction d'un lavoir couvert dans la section de Fangy. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Huguenet, agent voyer à Sellières, à 1.912 fr. 33. A valoir, 222 fr. 93. Cautionnement, 60 fr. Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Jeudi 1^{er} juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Service hydraulique. Rivière de la Cuisance. Commune de Bans. Exhaussement de digues et défense de berges. Travaux à l'entreprise, 6.313 fr. 56. Somme à valoir, 886 fr. 44. Total, 7.200 fr. Cautionnement, 210 fr. — Visa du certificat de capacité, n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Barrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de Vallière, 6, à Lons-le-Saunier. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier, rue de Vallière, 3 bis, de 8 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 1^{er} juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Fourniture du combustible nécessaire au chauffage de la préfecture pendant l'hiver 1909-1910. — Le cahier des charges sera communiqué aux fournisseurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division, bureau de la comptabilité), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Jura. — Samedi 3 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Sirod. Construction de fontaines avec réservoir. Montant, 40.539 fr. 41. A valoir, 2.433 fr. 62. Total, 42.973 fr. 03. Cautionnement, 1.350 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Schacre, architecte à Champagne. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, le 2 juillet, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Jeudi 24 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux départementaux. — Construction de casernes de gendarmerie à La Pacaudière et à Roanne. 1^{er} Caserne de gendarmerie de la Pacaudière. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciment, couverture, zinguerie, plomberie et gros fers. Montant, 22.865 fr. 86. Cautionnement, 1.700 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, menuiserie, parquets, petite serrurerie et quincaillerie. Montant, 10.079 fr. 50. Cautionnement, 750 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.192 fr. 65. Cautionnement, 300 fr. — 2^e Caserne de gendarmerie de Roanne. 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 50.506 fr. 25. Cautionnement, 3.800 fr. — 2^e lot. Ciments. Montant, 11.711 fr. 52. Cautionnement, 850 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 11.241 fr. 17. Cautionnement, 1.000 fr. — 4^e lot. Couverture, zinguerie et plomberie. Montant, 9.516 fr. 12. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 24.790 fr. 89. Cautionnement, 1.800 fr. — 6^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 8.005 fr. 77. Cautionnement, 600 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 18.115 fr. 52. Cautionnement, 1.350 fr. — Renseignements : 1° à la préfecture (2^e division); 2° à la sous-préfecture de Roanne.

Loire. — Samedi 26 juin, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Salles. Construction d'une école de filles. Montant, 15.211 fr. 51. A valoir, 1.027 fr. 94. Total, 16.239 fr. 45. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, par M. Fayolle, architecte, à Montbrison, six jours avant l'adjudication. — Dépôt des soumissions le jour de l'adjudication, avant 11 heures. Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 26 juin, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Chauffage et entretien des calorifères des bâtiments scolaires pendant les hivers 1909-1910 à 1912-1913. Ce montant est évalué, par journée de chauffage, à 80 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Mardi 29 juin, 4 h. — *Saint-Etienne (Hospice de la Charité).* — Démolition et reconstruction d'une maison d'habitation au domaine de Champla (commune de Saint-Héand). Montant, 10.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Lasserre, architecte-régisseur des Hospices, rue Badouillère, à Saint-Etienne. Le cautionnement devra être versé en espèces à la caisse des Hospices, au plus tard le lundi 28 juin, avant 4 heures du soir. — Renseignements au Secrétariat des Hospices.

Saône-et-Loire. — Vendredi 25 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Saint-Martin-en-Gatinois. Chemin d'intérêt commun n° 84. Construction en maçonnerie d'un ponceau de 4 m. 25 d'ouverture sur le ruisseau du bief en remplacement du pont en bois actuel au kil. 4.800. Montant, 2.500 fr. Frais, 50 fr. — 2^e lot. Gergy. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, sur 1.030 mètres; n° 11, sur 650 mètres; n° 3, sur 970 mètres. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 55 fr. — 3^e lot. Montagny-les-Buxy. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, sur 1.000 mètres. Montant, 9.700 fr. Cautionnement, 280 fr. Frais, 50 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bouletoup, agent voyer d'arrondissement, rue Philibert-Guide, 30, à Chalon-sur-Saône, en ce qui concerne le 1^{er} lot; par M. Bonnard, agent voyer cantonal

à Chalon, en ce qui concerne le 2^e lot, et par M. Bon, agent voyer principal à Buxy, en ce qui concerne le 3^e lot. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 27 juin, 2 h. — *Mairie de Dracy-le-Fort.* — Construction d'un lavoir public. Auteurs du projet, MM. Protheau et Catin, 14, boulevard de la République, à Chalon-sur-Saône. Montant, 1.936 fr. 47. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par les auteurs du projet. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 26 juin, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux du service vicinal. Chemin de grande communication. 1^{er} lot. Saint-Sorlin-d'Arves. Chemin n° 19, de Moutiers au col de la Gouille. Construction entre le Cufférend et les confins de Saint-Colomban-des-Villard (partie comprise entre le profil 117 et le col de la Croix-de-Fer), sur 2.638 m. 70. Montant, 95.044 fr. 44. A valoir, 6.429 fr. 56. Total, 101.473 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — Chemins d'intérêt commun. — 2^e lot. Cruet. Chemin n° 11, de Chambéry à Cruet. Réfection de murs aux abords du pont de Crozat, Montant, 2.692 fr. 56. A valoir, 607 fr. 44. Total, 3.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Pigny-Châtenod. Chemin n° 49, d'Aix-les-Bains à Saint-Félix. Construction entre le chef-lieu de Pigny-Châtenod et le lacet du vieux chemin, sur 1.378 m. 35. Montant, 17.882 fr. 40. A valoir, 2.717 fr. 90. Total, 20.600 fr. Cautionnement, 680 fr. — 4^e lot. La Côte-d'Aime et Valezan. Chemin n° 86, d'Aime à Bourg-Saint-Maurice. Construction de la partie comprise entre la partie construite à l'entrée de Montméry et celle construite sur le territoire de Valezan, sur 458 m. 70. Montant, 17.031 fr. 83. A valoir, 1.968 fr. 17. Total, 19.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. — 5^e lot. Tresserve. Chemin n° 2, de la Maison-du-Diable. Elargissement entre l'Eglise et la Croix (1^{re} section, du profil 0 au profil 27), sur 556 m. 84. Montant, 5.582 fr. 25. A valoir, 917 fr. 75. Total, 6.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la préfecture.

Savoie. — Samedi 26 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Déserts. Construction d'une école mixte au hameau du Pleurachat. Mont., 16.000 fr. Cau., 720 fr. Frais, 240 fr. — 2^e lot. Entremont-le-Vieux. Appropriation du groupe scolaire du chef-lieu et des écoles mixtes au Desert et aux Girouds. Montant, 26.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Frais, 500 fr. — 3^e lot. Chamoux. Alimentation en eau potable. Montant, 29.841 fr. 50. Cautionnement, 1.250 fr. Frais, 530 fr. — Renseignements à la préfecture.

Savoie. — Lundi 5 juillet, 2 h. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Chefferie d'Albertville. Direction de Grenoble. Fourniture de tuyaux de cond. en fonte pour le fort de Villard (7.000 k.). Produire avant le 26 juin au Directeur du génie, à Albertville, les pièces ci-dessus. — Renseignements à la chefferie du génie, cours de l'Hôtel-de-Ville, à Albertville.

Ministère de la Guerre. — Samedi 10 juillet. — *Mairie de Toulon.* — Travaux de construction du poste photo-électrique des Roseaux, 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, transports. Montant, 29.470 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. — 4^e lot. Ferronnerie. Montant, 5.935 fr. Cautionnement, 300 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Toulon, place Armand-Vallé, où l'on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 28 juin 1909, au Directeur du génie, à Toulon.

Ministère de la Marine. — Jeudi 1^{er} juillet, 2 h. — *Toulon.* — Travaux d'alimentation d'eau. 1^o Alimentation en eau de l'hôpital Sainte-Anne. Montant, 52.200 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 2^o Evacuation des eaux usées de l'hôpital Sainte-Anne et construction de latrines. Montant, 25.500 fr. Cautionnement, 850 fr. — Voir le cahier des charges à Toulon, ainsi qu'à Paris, au Ministère de la marine.

SPECTACLES

OLYMPIA Le vaste et confortable music-hall de la rue Duquesne est bien l'unique établissement à Lyon où le public puisse trouver un spectacle de premier ordre, comportant attractions, étoiles parisiennes, troupe lyrique et cinématographie : les trois prodigieux Ausonia; les inénarrables frères Will's; la gracieuse senorita Valverde; Delmas, le bon chanteur de genre; Paulette Mons, l'exquise divette; Mlle Bernon, cantatrice de talent; Duranty, le joyeux fantaisiste, etc.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Broteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

THÉÂTRE PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 51961

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

DES

Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE
15 Juin 1909

• LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministeriel du 18 Avril 1907

621.000 FRANCS

1^{er} Gros lot: 250.000 fr. — 2^e, 100.000 fr. — 3^e, 50.000 fr.

LE BILLET
1 franc

1.196 lots en espèces — pour —

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, dépositaire générale pour la région, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes à tableaux, etc. Entrepôt J. GEICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières l'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région.

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

Le Meilleur Marché
des Guides illustrés

PETIT GUIDE
DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr 50

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS
DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPÔT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON